



## COMPTE-RENDU DU C.S.A.L. DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023

Le C.S.A.L. s'est tenu à COLMAR le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Déclaration liminaire de la CGT.

### **I) Détermination des horaires variables du SGC MULHOUSE, du PCRП et du PCE MULHOUSE (pour avis)**

En préambule, le président nous informe qu'une inspection de l'IGF est en cours. Conclusion de l'audit en janvier.

FO : abstention – explication de votes. FO s'est abstenue – Manque de pragmatisme au niveau national. On pourrait s'en faire l'économie si la Centrale se décidait à faire une plage globale 7 – 19 h, avec pause obligatoire de 45 minutes.

Les autres OS ont voté pour.

### **II) Allocation des crédits non utilisés dans le cadre du Fonds d'amélioration des conditions de vie au travail des agents (pour avis) :**

Nous pensions le sujet clos tant il avait, à l'époque, fait couler de salive et d'encre. Et bien non ! L'ensemble de l'enveloppe n'ayant pas été dépensé (il faut tout de même avouer que le mur végétalisé n'a finalement pas trouvé preneur). Sans refaire l'histoire, nous avons rappelé le côté hypocrite et finalement malsain du mode d'attribution de ce fonds. Mais celui-ci ayant été attribué quasiment de force, autant l'utiliser !

Deux propositions formulées par la Direction :

- cours de cuisine,
- chaises de bureaux pour les télétravailleurs.

FO propose des cours d'œnologie. Nous avons rappelé la genèse de ce fonds et pensons qu'il ne devrait pas servir à financer des dépenses qui devraient être supportées par les budgets DDFIP/FS/CSAL.

Proposition finale de la Direction : 4 000 euros pour les cours (2 000 € / 2 000 €), et 6 000 euros pour des sièges télétravailleurs.

CGT vote contre,  
FO et SOLIDAIRES : abstention,  
CFTC et CFDT vote pour.

### **III) Bilan du télétravail (pour information) :**

Bilan présenté par la Direction : tendance stable sur le télétravail. 82 % sont équipés pour télétravailler (TT). 55 % de télétravailleurs. Spécificité par rapport aux nomades, qui peuvent s'inscrire dans le dispositif TT (facultatif). 55 nomades, 12 ont opté pour le TT.

En matière de refus, 1 seul refus enregistré, mais c'est uniquement ceux inscrits dans SIRHIUS. Pas de vision sur les refus des chefs de service avant demande. Sensibilisation à faire pour les CDS.

Le directeur insiste sur le bon dosage du télétravail, entre présentiel et TT. Importance de garder la cohésion dans un service. Le président a rappelé que le télétravail était une possibilité de mode de travail mais en aucun cas un droit.

Suite du GT Télétravail du 24 novembre 2023 : Deux axes qui en ressortent : la communication à destination des CDS et des agents : fiches pratiques sur le TT, et la mise en place du TT. Sera mis en place début 2024.

Malgré tout, le sujet reste délicat. D'un côté la tentation de l'administration de mieux réguler le télétravail (par la proposition de jours pendant lesquels l'ensemble des équipes est présent) et de l'autre des conditions de travail qui ne

se sont pas nécessairement améliorées (densification des bureaux, travaux immobilier au rabais, stationnement difficile, spectre des flex-office...).

Nous avons rappelé les nécessaires échanges entre les chefs de service et leurs agents en télétravail pour prévenir des problématiques telle que l'isolement.

#### **IV) Mesures de protection des agents nomades et anonymisation des agents exerçant des missions d'accueil du public (Pour information)**

Mise en place de caméras dans les services d'accueil.

La direction précise que les opérations de contrôle fiscal externe pourront désormais s'effectuer dans les locaux de l'administration. Elle a également rappelé la procédure de taxation suite à opposition à contrôle fiscal. Elle rappelle également la lourdeur des procédures de signalement et de dépôt de plainte et qu'en l'absence de témoin, ce sera "parole contre parole"

FO est intervenu sur :

- la méconnaissance de l'existence des ASEP (ateliers structurés d'échanges entre professionnels). Ce sont des groupes de parole (échanges sur les situations difficiles qui ont pu être rencontrées) destinés aux agents en charge du contrôle fiscal externe et animés par des collègues également issus de la sphère du contrôle fiscal. Notre direction est restée assez évasive sur le sujet en confirmant que la faible participation des agents peut être liée au fait que les collègues n'aiment pas nécessairement s'exprimer sur leur propre situation.

- les opérations de contrôle en binôme. La direction a rappelé que ce n'était pas un mode de fonctionnement classique mais que les binômes se justifiaient lorsqu'une situation pouvait se révéler potentiellement conflictuelle.

Nous avons également appelé à un nécessaire pragmatisme et qu'un bâton dans les stats ne valait pas une agression.

Question de SOLIDAIRES sur l'anonymisation des agents d'accueil.

Proposition de mettre le prénom uniquement.

Dans E-contacts, il n'y a pas le nom.

Dans la BALF, ne pas mettre le nom.

Regret de l'absence de consignes claires et uniformes.

#### **V) Etat des lieux Compte Personnel de Formation – CPF (Pour information)**

Les OS ont demandé à ce que le dispositif soit mieux voire simplement présenté aux agents qui pour la plupart ignorent totalement son existence et ses modalités.

#### **VI) Pétition relative au télétravail présentée par les agents du SIE de MULHOUSE (pour information) :**

Point vu à la suite du point 4. Un consensus a été trouvé suite à la pétition. Dont acte.

#### **VII) Présentation du plan départemental de transition écologique de la DDFIP 68 (pour information) :**

Aucun commentaire

#### **Questions diverses :**

- absence de câble pour la E-208 de Colmar,
- question du ménage dans les locaux syndicaux de la cité à Colmar.

#### **Vos représentants :**

Fabien BONISCHO (suppléant avec voix délibérative)  
Christophe VOGEL (expert)